

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-10-31

COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

**DESIGNATION DE DELEGUES AU GROUPEMENT DE REVENTE DE MATERIAUX ISSUS DES
COLLECTES SELECTIVES EN PORTE A PORTE OU APPORTS VOLONTAIRES**

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à 18h15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle polyvalente de Massugas, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 07 octobre 2020

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 34

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : M. David Boudens

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUCOSSO Jean-Claude (pouvoir de CESAR Gérard), LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), LE GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry, BOUTY Gilbert, LAPEROUSAZ Patrick, MARTY Sylvain, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, DESPUJOL Michel, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, ROCHEREAU Chantal.

Absents suppléés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques (par DUCOSSO Jean-Claude) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick (par LE GOUZOUGUEC Yannick) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam (par ROCHEREAU Chantal).

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : CESAR Gérard (pouvoir à DUCOSSO Jean-Claude) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) / Communauté de communes du Pays Foyen : ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : POIVERT Liliane.

Absents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles,



DESIGNATION DE DELEGUES AU GROUPEMENT DE REVENTE DE MATERIAUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES EN PORTE A PORTE OU APPORTS VOLONTAIRES

Votes exprimés : 37 Vote contre : 0 Votes pour : 37 Abstention : 0

Le Comité Syndical du Castellonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération D2016-10-28 prise par l'USTOM du Castellonnais et du Réolais concernant la création du groupement de revente des matériaux issus des collectes sélectives en porte à porte ou en apports volontaires

Vu la convention signée définissant les modalités de son fonctionnement fixer les rôles et les obligations de chaque membre signataire

Considérant que le regroupement de revente demande aux collectivités adhérentes de désigner par délibération les représentants de la collectivité (un titulaire et un suppléant) aux Commissions d'Attribution.

Le Président se propose au poste de délégué titulaire et propose M. MAS François en tant que délégué suppléant.

Après l'appel à candidature aucun autre délégué ne s'est manifesté.

Après en avoir délibéré,
 Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la candidature de M. MALANDIT-SALLAUD Christian en tant que délégué titulaire et de M. MAS François en tant que délégué suppléant.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
 Sous Préfecture le :

Le Président,
 Christian Malandit-Sallaud

